

DÉLÉGATIONS FINANCIÈRES EN COURS DE VALIDITÉ ACCORDÉES AU CONSEIL D'ADMINISTRATION ET LEUR UTILISATION

Autorisation consentie par l'Assemblée générale du 3 novembre 2014

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
4 ^{ème}	Augmentation de capital afin de permettre la conversion des 8 225 770 OCEANES en circulation au 3 novembre 2014	31 décembre 2019	Montant nominal maximum de 7 585 805 euros, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal supplémentaire des actions à émettre pour préserver les droits des titulaires d'OCEANES, conformément aux conditions prévues par la loi et le contrat d'émission modifié des OCEANES

Au cours de l'exercice 2017, 6 023 230 OCEANES ont été converties, ayant donné lieu à la création de 49 149 537 nouvelles actions. Au 31 décembre 2017, il restait 13 594 OCEANES en circulation.

Aucune nouvelle demande de conversion d'OCEANES n'a été reçue depuis la clôture de l'exercice 2017.

Autorisation consentie par l'Assemblée générale du 28 octobre 2015

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
3 ^{ème}	Attribution gratuite d'actions en faveur des salariés et des mandataires sociaux	38 mois 28 décembre 2018	Double plafond de (i) 4 500 000 actions et (ii) 10 % du capital social à la date de décision d'attribution par le Conseil d'administration, auquel s'ajoutera, le cas échéant, les actions à émettre pour préserver le droit des bénéficiaires des attributions gratuites d'actions, conformément aux dispositions légales, réglementaires et/ou contractuelles

Au titre du plan d'attribution d'actions gratuites décidé par le Conseil d'administration du 2 novembre 2015 :

- le Conseil d'administration du 19 décembre 2016 a définitivement attribué 2 660 000 actions de performance à des salariés résidant en France et au Directeur Général ; et
- le Conseil d'administration du 18 décembre 2017 a définitivement attribué 1 050 000 actions gratuites à des salariés résidant hors de France et au Directeur Général.

De plus, le Conseil d'administration du 24 avril 2017 a décidé d'attribuer gratuitement, à des salariés du Groupe, 790 000 actions correspondant au solde des actions non définitivement attribuées pour atteindre le plafond de 4 500 000 actions autorisé par l'Assemblée générale du 28 octobre 2015. L'acquisition définitive des 790 000 actions attribuées gratuitement n'est soumise à aucune condition de présence et/ou de performance. Le terme de ce plan d'actions est fixé au 24 avril 2019, faisant suite, selon les pays, soit à une période d'acquisition courant du 24 avril 2017 au 24 avril 2018 suivie d'une période de conservation d'un an, soit à une période d'acquisition courant du 24 avril 2017 au 24 avril 2019 sans période de conservation.

À la date de clôture de l'exercice 2017, il reste 777 500 actions gratuites en cours d'acquisition.

Délégations consenties par l'Assemblée générale du 27 juin 2016

Résolution	Objet	Durée et limite de validité	Plafond
7 ^{ème}	Émission de titres de créances donnant accès au capital de la Société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires mais avec droit de priorité	26 mois 27 août 2018	<ul style="list-style-type: none"> Montant nominal maximum de 30 millions d'euros pour les augmentations de capital, auquel s'ajoutera, le cas échéant, le montant nominal des actions à émettre pour préserver les droits des porteurs de titres de créances donnant accès au capital, conformément aux dispositions législatives, réglementaires et/ou contractuelles ; et Montant nominal maximum de 60 millions d'euros pour les titres de créances.
8 ^{ème}	Augmentation du nombre de titres à émettre en cas d'augmentation du capital social avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires	26 mois 27 août 2018	Plafond à imputer sur le plafond de la 7 ^{ème} résolution décrite ci-dessus

Le Conseil d'administration n'a pas mis en œuvre les présentes délégations.